

A Le Catelet, le 17/12/2020

Le Maire de Le Catelet,

La Commune de Le Catelet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2211-1 et 2212-1

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules sur la rue Quincampoix afin de permettre l'exécution des travaux d'électricité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 04 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, la rue Quincampoix sera barrée avec interdiction de stationner afin de permettre l'exécution des travaux d'électricité. L'accès aux véhicules de secours sera maintenu.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire du chantier et de la réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux conformément aux dispositions en vigueur.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bohain en Vermandois, Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Le Catelet, le 17 décembre 2020

Le Maire,

Madame Chrystelle LOCQUET GONELLE

